Docu 45586 p.1

## Arrêté ministériel fixant la composition du comité d'accompagnement relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants

A.M. 05-09-2018 M.B. 02-10-2018

Le Ministre de l'Aide à la jeunesse,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement de services d'accueil téléphonique des enfants, l'article 4 ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2005 relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants, l'article 11;

Arrête:

**Article 1**er. - Sont nommés membres du Comité d'accompagnement relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants :

1° en tant que représentants des services du Gouvernement de la Communauté française :

- Madame Marie THONON, représentant l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse :
- Madame Françoise VERHEYEN, représentant du Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente ;

2° en tant que représentant de l'ONE, Madame Jessica SEGERS;

- 3° en tant que représentant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Madame Anne-Marie DIEU ;
- 4° en tant que représentant du Ministre ayant l'Aide à la Jeunesse dans ses attributions, Monsieur Stephan DURVIAUX ;
- 5° en tant que représentant du Ministre ayant l'Enfance dans ses attributions, Monsieur Stéphane ALBESSARD ;
- 6° en tant que représentant du Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions, Madame Marie DARAT;

7° le Délégué général aux Droits de l'Enfant;

8° en tant que personnalités scientifiques spécialisées en pédopsychiatrie :

- Monsieur Nicolas ZDANOWICZ ;

- Madame Hélène t'KINT DE ROODENBEKE :
- Monsieur Jean-Marie CABY.
- Article 2. Les membres visés à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une période de 3 ans renouvelable prenant cours le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Article 3. -** Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Bruxelles, le 5 septembre 2018.

R. MADRANE